

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEEES 120 Subvention (5.000 euros) à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet (10^e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2^e Commission :

Délibère :

Article 1^{er} : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « A.H.M.E. Musée de l'Éventail – Hervé Hoguet » (2012-DDEEES-120, n° Tiers D02177, Dossier 2012-04036, n° SIMPA : 21123), dont le siège social est situé 2, boulevard de Strasbourg à Paris 10^{ème}, au titre de soutien à ses activités en 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.